



Collectif en environnement

Mercier-Est

Bilan des activités 2015-2016

Perspectives 2016-2017

1 INTRODUCTION

Ce bilan rend compte des réalisations du *Collectif en environnement Mercier-Est* (CEM-E). Dû à des événements familiaux touchant le président, il couvre la période du 1^{er} juillet 2015 au 31 août 2016, alors que l'année se déroule du 1^{er} avril au 31 mars. Je dégagerai des perspectives pour l'année 2016-2017.

2 RÉALISATION DES OBJECTIFS 2015-2016

2.1 Dossiers

➤ Transport d'hydrocarbure

CIAM. Le CEM-E a un excellent bilan, dans le dossier du projet de transport de carburant d'aéronefs, de nouvel oléoduc et de réservoirs d'entreposage de la Corporation internationale d'avitaillement de Montréal (CIAM). Le CEM-E a assisté à l'audience de la commission de l'environnement de la CMM, le 29 février 2016. Accompagné de Monsieur Marc Lessard, Monsieur Jean Lapointe a déposé et présenté le mémoire du CEM-E, le 5 avril suivant. Visiblement le mémoire a suscité intérêt et attention des commissaires. Messieurs Lapointe et Lessard ont répondu aux nombreuses questions des commissaires. Le mémoire a aussi été déposé sur le site Facebook du CEM-E et a fait l'objet d'un communiqué sur Arrondissement.com. On attend toujours la recommandation de la CMM.

Oléoduc 9B d'Enbridge. Le 31 mars 2016, Monsieur Jean Lapointe, à titre de président, parmi d'autres intervenants environnementaux, a été invité à sensibiliser l'assistance à la menace environnementale des changements climatiques par l'exploitation et le transport des hydrocarbures, avant la projection du film *Pipelines, pouvoir et démocratie* du cinéaste Olivier-D. Asselin, au cinéma Station Vu, en présence du cinéaste.

Oléoduc Énergie-Est de TransCanada. Le CEM-E est inscrit à l'Office national de l'énergie (ONÉ), depuis février 2015, en vue de produire un commentaire sur le projet Énergie-Est.

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) a déclenché un BAPE sur le projet Énergie-Est, malgré le refus de TransCanada de produire une étude d'impact environnemental selon la Loi sur la qualité de l'environnement. Le CEM-E a participé à la séance d'ouverture de l'audience, le 7 mars 2016, ainsi qu'à quelques autres séances. À l'occasion de l'audience, il a fait alliance avec Monsieur Vincent Marchione du Comité de vigilance environnementale de l'Est de Montréal (CVEEM) et avec Monsieur Luc Falardeau du groupe Oléoduc Laval en amont (OLEA). Le CEM-E s'est inscrit comme participant et a déposé un mémoire le 20 avril dernier, pour

présentation le 25 avril, après 19 heures. Malheureusement le mémoire n'a jamais été présenté publiquement, car - coup de théâtre - TransCanada a subitement accepté de se conformer aux exigences provinciales et déposer une étude d'impact environnemental du projet Énergie-Est, suite à quoi le ministre du MDDELCC s'est empressé de suspendre l'audience du BAPE, le 22 avril, empêchant la présentation et même la consultation des mémoires déposés. TransCanada ayant déposé la première partie de son étude d'impact environnemental dernièrement, l'audience devrait reprendre à l'automne.

Comme on sait, suite aux révélations des dernières semaines et aux perturbations par opposition au manque d'impartialité et de crédibilité de l'ONÉ, celle-ci suspend indéfiniment l'audience de Montréal. Pour l'instant, le Collectif n'a pas encore déposé de mémoire. L'ONÉ demande des commentaires du public sur toute cette question d'ici le 7 septembre prochain. La question est à discuter.

➤ **Lutte aux changements climatiques**

Le Collectif, par Messieurs Raymond Moquin et Jean Lapointe et leurs conjoints, a participé à la marche pour le climat 100% Possible à Ottawa, le 29 novembre 2015 de la Fondation David Suzuki, démontrant la force de la solidarité citoyenne dans la lutte contre les changements climatiques dus aux GES.

➤ **Odeurs de bitume dans le quartier**

À certains moments, de très fortes odeurs de bitume flottent dans le quartier. Les 27 et 31 mai dernier, deux épisodes rapprochés, vers 20 heures le 27 et vers 5 heures du matin le 31.

Bien des téléphones, bien des démarches pour apprendre que : Suncor remplissait des réservoirs de bitume de l'installation de Montréal-Est loués de Vopak. Le transvasage requiert de chauffer le bitume pour l'amollir, ce qui dégage des odeurs de bitume très prononcées. Le bitume est un produit non visé par la réglementation environnementale. Sinon, les événements des réservoirs devraient être munis de filtres de récupération, ce qui est non requis pour des réservoirs de bitume. L'autorité compétente dans ce cas est la Ville de Montréal, à rejoindre au numéro 24 heures Urgence-environnement-Montréal 514-891-9765. Un numéro à diffuser. Les inspecteurs municipaux sont impuissants à agir, autrement que pour informer et noter les plaintes des citoyens. Car les stations du réseau de surveillance de la qualité de l'air de Chénier (Anjou) et de Saint-Jean-Baptiste (Pointe-aux-Trembles) ne mesurent pas les polluants associés au bitume.

Il y a lieu d'investiguer sur les différences ou les similitudes entre une odeur de bitume et une fumée de bitume, laquelle contient notamment des benzopyrènes et des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

➤ **Camionnage de nuit, rue Notre-Dame**

L'interdiction n'est pas respectée. Monsieur Yoland Bergeron a fait un comptage de camions lourds le 24 mai 2016, entre 6 heures et 7 heures, coin rue Hector : 44 camions étaient en infraction, principalement en direction ouest. Monsieur Jean Lapointe a par la suite échangé avec un agent de circulation, le constable Michael Brochu ou Jean-François Marcoux, pour dénoncer les nombreuses infractions au règlement et demander plus d'interventions des policiers. Malheureusement, il est difficile d'obtenir l'intervention des agents de sécurité routière, en raison de leur charge de travail. Occasionnellement ceux-ci rapportent faire de brèves interventions.

Enjeu : plus de pressions politiques pour plus d'interventions des agents de sécurité routière.

➤ **Camionnage de nuit rue Sherbrooke**

Selon la réalité sur Notre-Dame, on croit à semblable situation sur Sherbrooke, donc que l'interdiction de transit est mal respectée. Notre membre porteuse de ce dossier, Madame Martine Piché, a décidé de quitter le quartier.

Sans porteur de dossier, il est difficile d'être informé et de revendiquer.

➤ **Camionnage de jour sur Notre-Dame**

La situation est intolérable, les camions se suivent aux 30 secondes, sans répit, à des vitesses supérieures à la limite selon des appréciations visuelles, à moins de devoir s'arrêter aux feux rouges. La chaussée est dégradée à la longueur de Tétreaultville, les camions hurlent lorsque les feux de circulation virent au vert, les charges cognent et retentissent. Constat : le rapport du Directeur de santé publique de juin 2014 énonçait des résultats de mesures prises à l'été 2010 : sur Sherbrooke de jour, 60 dB(A), sur Sherbrooke de nuit, soit avant l'interdiction, 55 dB(A); sur Sherbrooke sur 24 heures, 59 dB(A). On peut facilement extrapoler ces mesures acoustiques de jour comme applicables à la rue Notre-Dame. Les élus locaux, notamment le maire et le conseiller du district de Tétreaultville responsable du comité de circulation, refusent d'entendre parler du problème et refusent d'envisager d'interdire le camionnage de jour sur Notre-Dame. Aucun projet de réfection de la chaussée n'est annoncé pour cette portion de la rue Notre-Dame. Le projet de réfection de l'A-25 ajoute son lot de camions. Que dire de l'impact des futurs projets, tels les installations de matières organiques de l'Est et CIAM? On peut considérer un tel bruit, accompagné de vibrations aux structures bâties, comme un contaminant selon la Loi sur la qualité de l'environnement : il doit être dénoncé comme tel. Faudra-t-il se défendre en demandant au Directeur de santé publique un bilan sonore? Quel juriste accepterait d'adopter cette cause? La situation est intolérable.

➤ **Bruit communautaire : port de Montréal**

Messieurs Marc Lessard, Réal Bergeron et Jean Lapointe ont profité d'une offre de l'Administration portuaire de Montréal (APM) d'une croisière sur le Saint-Laurent permettant de longer les installations du Port à partir du quai Alexandra jusqu'au parc de la Promenade-Bellerive, le samedi 12 septembre 2015. Pour l'occasion, ils étaient accompagnés de Messieurs Vincent Marchione du CVEEM et de Luc Falardeau d'OLEA. Outre son côté ludique, cette croisière a permis de mieux connaître les installations portuaires et les intervenants de l'APM et de passer le message du bruit et des nuisances des activités portuaires dans Mercier-Est.

➤ **Bruit communautaire : avions**

Le survol d'avions de ligne au-dessus du quartier est une réalité de jour, mais un problème la nuit : par périodes, les vols se succèdent rapidement sur près d'une heure, généralement après 23 heures et vers 2 heures du matin. Ces vols d'avion au-dessus de nos têtes perturbent notre sommeil, en plus de polluer notre quartier. Certains avions passent pour des raisons inconnues à une altitude inférieure à 1000 mètres, ce qui augmente davantage le bruit.

Les effets du bruit nocturne sont connus: troubles du sommeil tels qu'éveils nocturnes avec difficultés de réendormissement, sensations physiques telles que crainte, augmentation momentanée de la pression sanguine, une fatigue diurne, une vigilance amoindrie, un apprentissage moindre, des troubles de mémoire, etc. De plus, l'information scientifique évoque la surdité partielle.

Monsieur Réal Bergeron s'est inscrit sur le site des Pollués de Montréal-Trudeau et reçoit de l'information de façon périodique. Les citoyens de l'est doivent poursuivre leurs pressions.

➤ **Matières organiques**

Malgré une chaude lutte du Collectif à la défense du concept d'équité territoriale par un mémoire à l'Office de consultation publique de Montréal (OCCPM) et par des communiqués, la Ville a maintenu son projet d'implantation du centre de compostage de l'Est comme annoncé, alors qu'on découvrait l'existence d'un moratoire interdisant tout développement autour de trois sphères de butane chez Suncor. Le 13 décembre 2015, le Collectif émettait un communiqué intitulé « Zone à haut risque dans l'est de Montréal : des questions sans réponses » questionnant la transparence de l'administration montréalaise. Dans les semaines suivantes, la Ville de Montréal mettait mis fin à son moratoire.

Les efforts et la crédibilité du Collectif ont porté fruit : la candidature du CEM-E comme représentant d'un organisme de la société civile du quartier de Mercier-Est a été confirmée le 3 mai 2016. La première rencontre du comité de suivi des matières organiques (CTMO) de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est a eu lieu le 28 juin dernier. Monsieur Marc Lessard, déjà identifié pour y représenter le

Collectif, s'assurera de défendre les intérêts des citoyens de Mercier-Est, notamment à l'égard du camionnage. Autre enjeu à défendre pour l'Est : les retombées promises à l'égard d'une chaire de recherche environnementale. N'est-ce qu'un mirage? Le Collectif doit se donner comme mandat de s'assurer du respect des recommandations du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur le centre de compostage de l'Est.

Dans ce dossier, une étudiante de l'Université de Montréal, Madame Hassiba Hennia, accompagnée d'une autre étudiante, a rencontré Messieurs Jean Lapointe et Réal Bergeron, le 1^{er} juin dernier, pour examiner les différents enjeux de l'implantation de trois installations reliées au traitement des matières organiques dans l'est de l'île.

➤ **Autoroute 25**

Les citoyens de Mercier-Est ont été invités à une séance d'information du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) sur le réaménagement des accès à l'autoroute 25 (A-25), le 28 octobre 2015. En raison des propositions inacceptables pour certains citoyens (manque de consultation du MTQ, levée de l'interdiction du camionnage sur la bretelle Curatteau, réaménagement d'une bretelle de sortie de l'A-25 vers la rue Sherbrooke est, absence de lien d'une nouvelle piste multifonction vers la piste cyclable Souigny), le Collectif a protesté à la séance du conseil d'arrondissement de Me-Ho-Ma du 3 novembre et a été invité à une réunion avec les élus et les autorités du projet, le 3 décembre dernier. Autre réunion le 25 février 2016, une marche avec les élus le 31 mars. Le CEM-E a tenté de faire alliance avec un citoyen du quartier, Monsieur Daniel Chartier. Nous avons multiplié les occasions d'exprimer notre opposition par des entrevues aux journalistes, des communiqués sur Arrondissement.com, sur le site Facebook du Collectif, par une lettre de protestation au ministre des Transports d'alors, monsieur Jacques Daoust, pour réclamer une révision du projet et une rencontre. Aucun accusé réception de notre lettre, aucune suite. Le projet est en cours.

Toute cette démarche a fait ressortir la complicité des institutions et des élus et la supercherie à l'égard des citoyens, puisque l'intention du MTQ sur le retour des camions sur la bretelle Curatteau était déjà connue et annoncée publiquement depuis septembre 2012.

➤ **Foresterie urbaine**

Le Collectif s'est investi dans le projet ILEAU, un projet de lutte aux îlots de chaleur dans cinq arrondissements de l'est de l'île d'ici 2017 : il y a eu discussion sur le sujet en réunion des membres et examen des possibilités de plantation d'arbres dans Mercier-Est. Ensuite le président a établi des contacts avec le CRE-Montréal,

notamment Madame Michelle Craig responsable du projet ILEAU. Le tout a culminé en un dîner de travail entre celle-ci et celui-là sur la plantation d'arbres dans Mercier-Est, le 25 mai dernier. Le résultat est à découvrir dans le quartier.

Plan canopée 2012-2021 (faire passer l'indice de canopée de 20,3 à 25% d'ici 2025, première phase 2012-2017 soit 300 000 arbres ou 64 000 arbres dans les secteurs d'habitation. Le Collectif salue ce projet. Le projet donne lieu à des pratiques nouvelles, soit la plantation d'arbres en plein hiver, telle celle dans le parc Clément-Jetté à la mi-janvier 2016 : avec un résultat désastreux pour les spécimens de l'essence *gleditsia triacanthos* ShadeMaster, presque tous morts.

Au chapitre de la lutte contre l'agrile du frêne, l'arrondissement semble dépassé par la situation. Des plaintes au 3-1-1 restent sans suite, ce qui favorise la prolifération des agriles. Nous pouvons tous voir des frênes morts sans aucun marquage de couleur indiquant un suivi par l'arrondissement.

Au chapitre de la lutte contre la maladie hollandaise de l'orme, l'arrondissement n'intervient plus que sur plainte au 3-1-1, mais de façon tardive, ce qui favorise la prolifération des scolytes contaminés. Notons toutefois un cas atypique : un arbre sain, centenaire, magnifique, devant le 8105, rue Notre-Dame, marqué pour abattage, sans aucun symptôme de maladie hollandaise (voir Google Map), rapidement abattu et essouché depuis, alors que d'autres arbres morts marqués pour abattage traînent dans le paysage parfois pendant des années. Que s'est-il passé? Que se passe-t-il?

Bref, bien des situations incohérentes et des efforts publics mal intégrés...

2.2 Aspects organisationnels

➤ Local

Aucune proposition de location du local de la rue Aubry n'est venue de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM). Le Collectif n'a fait aucune démarche de demande d'information à l'OMHM non plus. Aussi le Collectif joue-t-il le jeu et se plie de bonne grâce au mode de fonctionnement imposé par l'OMHM, soit de quérir et rapporter la clé chez SME à chaque usage prévu. Une difficulté s'est présentée par manque d'information d'un débrayage des travailleurs de SME, nous empêchant d'aller chercher la clé. De plus, ce mode de fonctionnement limite notre capacité à nous réunir au local de façon non planifiée, pour une séance de travail impromptue par exemple.

➤ Site internet

Notre site internet est à l'abandon. Il a été question de donner un mandat aux étudiants de communication du Cegep de Maisonneuve. Rien n'a bougé. Il faut relancer le site dès la prochaine saison.

Le site Facebook du Collectif se développe bien : grâce au dynamisme de ses administrateurs, notamment Madame Suzie Miron et Monsieur Jean Lapointe. Il est alimenté en nouvelles quotidiennes et sa fréquentation augmente. Il faut poursuivre son développement.

➤ **Alliance et réseautage**

Nous avons maintenu des échanges fructueux et fraternels avec monsieur Vincent Marchione, du CVEEM, ainsi qu'avec monsieur Luc Falardeau d'OLEA, avec Madame Osanne Juteau du groupe Coule pas chez nous, en Montérégie. Monsieur Réal Bergeron a maintenu des liens avec le groupe Coalition Vigilance Oléoduc, ainsi qu'avec les Pollués de Montréal-Trudeau.

Le CEM-E est membre de la table de concertation du quartier SME, du CRE-Montréal, ainsi que d'Équiterre.

SME. Invité par notre table de concertation de quartier Solidarité-Mercier-Est; (SME), comme d'autres intervenants en environnement, Monsieur Jean Lapointe a participé au « pré-débat » électoral fédéral dans notre circonscription de La Pointe-de-l'Île, le 7 octobre 2015, avec beaucoup de succès. Selon SME, le pré-débat fut très apprécié des citoyens présents, davantage que le débat entre les candidats.

Avec Solidarité-Mercier-Est (SME), le Collectif participe aux assemblées régulières des membres (ARM), ainsi qu'à l'AGA. Le Collectif a fournis ses objectifs d'intervention en fonction du plan d'action RUI. À part l'accès au local de la rue Aubry, le Collectif estime recevoir très peu de soutien de SME.

CRE – Montréal. Le Collectif est membre du CRE-Montréal. Au cours de la dernière année, Monsieur Lapointe a établi contact avec quelques membres de l'équipe : avec Monsieur Félix Gravel, responsable des campagnes transport, GES et aménagement du territoire, par un dîner d'affaire le 1^{er} février 2016, avec madame Michelle Craig, chargée de projet en environnement, par un dîner de travail le 25 mai, et avec Madame Aurore Tanier, responsable communication et événements. Le CRE-Montréal met à la disposition du Collectif le bulletin électronique Envîle Express pour diffuser ses communiqués et ses événements.

3 NOS LIEUX D'INTERVENTION 2015-2016

3.1 Conseil municipal, Conseil d'arrondissement et CMM

L'année 2015-2016 a été une grosse année d'interventions auprès de nos élus, au conseil municipal, au conseil d'arrondissement, à la CMM.

3.2 Comités de liaison d'entreprises

Entreprise Indorama PTA Montréal S.E.C. compte un siège disponible au sein de son comité de liaison industriel-communautaire. Après libération du siège par Monsieur Sébastien Otis, Madame Suzie Miron s'est montré intéressée à y siéger.

Monsieur Réal Bergeron participe au comité de liaison industriel communautaire (CLIC) de l'Association industrielle de l'Est de Montréal (AIEM). Peu de choses semblent s'y passer.

4 CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2016-2017

Le Collectif est un regroupement de citoyens bénévoles et volontaires motivés par l'amélioration sinon le règlement des problèmes environnementaux du quartier Mercier-Est et de l'île de Montréal.

Au regard de l'année écoulée, le Collectif a atteint ses objectifs dans ses principaux dossiers : CIAM, Énergie-Est, matières résiduelles.

Au plan organisationnel, le Collectif doit :

- Poursuivre ses activités;
- Viser davantage l'implication des membres à l'action;
- Augmenter ses communications dans les médias : Flambeau, Pamplemousse, Envîle Express, Arrondissement.com;
- Améliorer son site internet;
- Poursuivre le développement du site Facebook;
- Relancer le recrutement.

En terminant, je remercie chaleureusement les membres administrateurs du Collectif, ainsi que les membres participants aux activités du Collectif. Je vous remercie de votre confiance à mon endroit. Je souhaite à chacun une bonne continuité.

Salutations cordiales.

Jean Lapointe, architecte
Président du Collectif en Environnement Mercier-Est